

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 15 MAI 2021

JUSTIS adapte ses CGA et maintient les primes stables

JUSTIS actualise ses conditions générales d'assurance au 15 mai 2021. L'adaptation porte principalement sur le délai d'attente pour les nouvelles clientes et nouveaux clients, tandis que les clientes et clients existants ne subissent aucune augmentation de prime.

Wallisellen, le 15 mai 2021 - JUSTIS adapte ses conditions générales d'assurance. Les derniers mois ont été exceptionnels pour la protection juridique en raison de la pandémie. De nombreuses clientes et de nombreux clients se sont adressés à JUSTIS pour des questions et des cas juridiques devenus plus fréquents en lien avec le coronavirus. Cette évolution a entraîné une hausse sensible des coûts.

JUSTIS ne répond pas à cette évolution par une augmentation des primes pour les clientes et clients existants. À la place, le délai d'attente pour les nouvelles clientes et nouveaux clients passe de 30 à 90 jours pour les litiges contractuels et les litiges avec les assurances sociales. Cette adaptation n'a pas d'effet immédiat pour les clientes et clients existants.

Une adaptation transparente dans un contexte particulier

Avec cette adaptation, JUSTIS maintient son modèle d'abonnement résiliable mensuellement et une gestion numérique simple. Les clientes et clients doivent continuer à bénéficier d'un accès compréhensible, équitable et simple à la protection juridique.

Les CGA 2021 contiennent également quelques précisions. Elles décrivent notamment plus clairement le rôle de CAP Protection juridique en tant qu'assureur et porteur de risques ainsi que celui de JUSTIS comme plateforme numérique de CAP. La couverture précise en outre que les véhicules privés peuvent également inclure les bateaux.

«La pandémie a montré l'importance d'une protection juridique compréhensible et rapidement accessible. Nous ne voulions pas simplement répercuter les coûts plus élevés sur nos clientes et clients existants par une augmentation des primes. Avec le délai d'attente adapté, nous avons trouvé une solution équitable et compréhensible», déclare Roger Gösele, responsable du projet JUSTIS et cofondateur de la solution d'assurance.

Protection juridique numérique avec service personnel

JUSTIS est en ligne depuis février 2017 et a été le premier prestataire de protection juridique entièrement numérique en Suisse. L'offre combine une gestion numérique simple avec un soutien juridique personnel. Pendant la pandémie, JUSTIS a pu aider de nombreuses clientes et de nombreux clients à clarifier des questions juridiques.

L'abonnement de protection juridique reste résiliable mensuellement. La somme d'assurance maximale s'élève à CHF 500'000 en Suisse.

JUSTIS en bref

- ✓ en ligne depuis février 2017
- ✓ offre numérique de protection juridique de CAP Protection juridique en Suisse
- ✓ abonnement de protection juridique résiliable mensuellement
- ✓ gestion numérique simple via Mein JUSTIS
- ✓ meilleure assurance de protection juridique en 2019 et 2021 dans un comparatif indépendant des assurances suisses de protection juridique

Plus d'informations: [Conditions générales d'assurance 2021](#)

Contact pour les médias

Roger Gösele
+41 58 358 99 65
media@justis.ch

CAP Protection juridique
Neue Winterthurerstrasse 88
8304 Wallisellen
www.justis.ch/fr